

Plateforme qualifiante informatique (TAI et TSSR) LADAPT YONNE

**Niveau IV et III. De 14 à 18 mois soit 1 640 à 2 700 heures maximum
(avec préparatoire intégrée) et stages en entreprise (14 à 19 semaines).**

Secrétariat admissions : Manuela DA SILVA : 03 86 47 39 02 (l'après-midi) - dasilva.manuela@ladapt.net

Vos interlocuteurs : Laurent BOSSET : bosset.laurent@ladapt.net, Frédéric BOURDEIX : bourdeix.frederic@ladapt.net
au 03 86 47 39 26

EN PRATIQUE

ADMISSION

- Le candidat doit être reconnu travailleur handicapé par la MDPH et avoir une orientation professionnelle pour la plateforme qualifiante informatique.
- La formation vise un niveau IV ou III en fonction de la modularisation.

QUALITES

- Organisation, aisance relationnelle et rédactionnelle.
- Discrétion, rigueur.
- Veille technologique permanente.
- Esprit d'initiative, esprit d'équipe.

PRE-REQUIS

- Capacités relationnelles et de communication.
- Permis B obtenu ou en cours, mobilité professionnelle régionale voire nationale.

LES MÉTIERS DE L'INFORMATIQUE

- Le technicien informatique intervient sur site ou à distance afin de répondre à des demandes techniques émises par les utilisateurs, informaticiens ou non, concernant les aspects logiciels ou matériels du domaine informatique.

LA FORMATION

- Parcours individualisé qualifiant et professionnalisant.
- La formation modularisée permet une organisation du cursus de formation autour de modules afin d'obtenir un tout cohérent. Chaque module est l'articulation de savoirs et de savoir-faire, basés sur un référentiel d'activités professionnelles.
- Les modules pour TAI s'articulent autour de 3 activités principales : mettre en service des équipements numériques; intervenir sur les éléments de l'infrastructure; assister ou dépanner les clients ou les utilisateurs.
- Les modules pour TSSR s'articulent aussi autour de 3 activités principales : assister les utilisateurs en centre de services, maintenir, exploiter et sécuriser une infrastructure centralisée; maintenir et exploiter une infrastructure distribuée et contribuer à sa sécurisation.
- Les modalités de formation sont aménageables notamment par la mise en place de périodes à distance.

VALIDATION DE LA FORMATION

- Certification des compétences par un jury de professionnels et obtention d'un titre professionnel ou d'un CCP validant des compétences techniques. Inscrit au RNCP, ils sont certifiés par le Ministère du Travail et de l'Emploi et de la Formation Professionnelle.

LE TECHNICIEN SUPERIEUR SYSTEMES ET RESEAUX (NIVEAU III)

- Peut être amené à travailler chez un fournisseur de services Cloud, un éditeur de logiciels ou un fournisseur d'hébergement de sites web en assurant l'exploitation quotidienne des serveurs, la mise en service de nouveaux serveurs, la mise en production des applications et des mises à jour de celles-ci.
- Il peut aussi travailler dans une entreprise de services du numérique (ESN) ou au sein de la direction des systèmes d'information (DSI) d'une entreprise, d'une administration ou d'une collectivité territoriale.
- Afin d'être opérationnel dans l'emploi, un bon niveau d'anglais est requis tant à l'oral qu'à l'écrit.

LE TECHNICIEN D'ASSISTANCE EN INFORMATIQUE (NIVEAU IV)

- Réalise l'installation initiale du matériel : poste de travail, applications, et équipements mobile. Il s'assure par la suite des mises à jour. Il intervient sur les équipements numériques pour améliorer les performances, ajouter des fonctionnalités ou corriger des dysfonctionnements. Il met à jour, configure et personnalise l'équipement numérique selon les consignes transmises afin de l'adapter aux besoins du client ou de l'utilisateur. Il peut occuper des emplois dans deux types d'entreprises :
 - dans les entreprises de services du numérique (ESN), ou dans une collectivité territoriale ou en grande entreprise (> 5000 salariés).
 - dans une petite structure commerciale (les magasins spécialisés en informatique TPE), ou en tant qu'indépendant.

